



Compte rendu de la première réunion de la commission de suivi du Plan de gestion des étiages du bassin de la Charente

Date : 30 mai 2005

Lieu : annexe CG17 Saintes, salle Val de Charente.

Participants : Cf. liste en annexe.

Ordre du jour : mise en place de la commission de suivi du PGE.

1 – Etat d'avancement de la démarche du PGE Charente

- ✓ Monsieur **Xavier DE ROUX**, président de l'Institution et maître d'ouvrage de l'élaboration du Plan de gestion des étiages (PGE) du bassin de la Charente, ouvre la réunion de la commission du PGE en présence de Monsieur **PRAX**, sous Préfet de Saintes.

a – Le calendrier

- ✓ Monsieur **DE ROUX** rappelle l'historique de la démarche initiée en 2001 et présente notamment les dernières avancées sur l'élaboration du PGE.
 - Approbation par la Commission d'élaboration le 26 avril 2004.
 - Transmission pour avis au Préfet coordonnateur de bassin de la Charente le 7 mai 2004.
 - Consultation des membres de la Commission d'élaboration pour avis le 14 mai 2004.
 - Présentation à la Commission de planification du Comité de bassin Adour-Garonne et avis favorable le 16 septembre 2004.
 - Avis favorable de l'Etat donné par le Préfet coordonnateur du bassin de la Charente le 3 novembre 2004.

b – Les incidences du PGE

Monsieur **DE ROUX** souhaite rappeler les incidences notamment positives de cette démarche:

- La diminution de la redevance Agence de l'eau pour les préleveurs ;
- Un processus qui inspire certains éléments de la future loi sur l'eau ;
- Un cadre qui favorise le rapprochement des acteurs à l'intérieur du bassin et le partage des enjeux ;
- Des avancées dans le domaine de la connaissance ;
- Une meilleure lisibilité pour les financements publics.

c – Le point sur les avis des membres du PGE

- ✓ Monsieur **DE ROUX** fait le point sur la Consultation des membres de la Commission d'élaboration lancée le 14 mai 2004. Il rappelle que 77 organismes ont été consultés et que 13 avis seulement sont parvenus à l'Institution. Il souhaiterait que le retour soit plus important. Il constate cependant que les principaux acteurs institutionnels et que certains

groupements professionnels et associatifs se sont positionnés. Il regrette que la profession agricole, notamment les chambres d'agricultures et les groupements d'irrigants, n'aient pas encore rendus un avis.

La synthèse de ces avis est présentée dans le tableau ci-dessous :

ORGANISME	AVIS	DATE
Commission de planification du Comité de Bassin Adour-Garonne	POSITIF	Séance du 16 septembre 2004
Préfet coordonnateur du bassin de la Charente	POSITIF	Courrier du 3 novembre 2004
Région Limousin	POSITIF	Courrier du 7 juillet 2004
Région Poitou-Charentes	NEGATIF	Délibération du 14 mars 2005
Département de la Charente	POSITIF	Délibération du 12 juillet 2005
Département de la Charente-Maritime	POSITIF	Délibération du 25 février 2005
Département des Deux-Sèvres	?	Courrier du 9 décembre 2004
Département de la Vienne	POSITIF	Courrier du 21 décembre 2004
ComAGA	POSITIF	Délibération du 4 février 2005
Mairie de Saint Jean d'Angély	POSITIF	Délibération du 2 mars 2005
Mairie de La Rochelle	POSITIF	Courrier du 29 juin 2005
Section régionale conchylicole Poitou-Charentes	POSITIF	Courrier du 13 janvier 2005
Poitou-Charentes Nature	NEGATIF	Courrier du 8 décembre 2004

- ✓ Au vu de ces différents éléments, Monsieur **DE ROUX** propose de transformer la Commission d'élaboration du PGE en Commission de suivi. Ce qui est accepté.

2 - Bilan de l'étiage du fleuve et de ses affluents au 30 mai 2005

a - Situation hydrologique : constat au 30 mai 2005

- ✓ Les **SERVICES de l'Institution** présentent la situation hydrologique sur l'ensemble du bassin de la Charente au 30 mai 2005. Les commentaires sont présentés ci-dessous et les diapositives sont en annexe. La synthèse de la présentation peut être résumée ainsi : sans pluie, la situation est critique et le restera.

Précipitations : depuis le début de l'année 2005, les précipitations enregistrées sur le bassin versant de la Charente ne représentent que 50 à 75 % des précipitations moyennes calculées sur la période 1946-2004 (Source RNDE). L'année 2005 fait suite à 3 années également déficitaires. Il faut remonter en 2001 pour trouver une année excédentaire.

Précipitations efficaces : si l'on considère les précipitations efficaces (pluies – évaporation), celles qui réalimentent effectivement les nappes souterraines, le déficit est plus alarmant encore : on enregistre moins de 30 % des précipitations moyennes, calculées sur la période septembre – avril, période de recharge des nappes.

Hydrologie souterraine : cette très faible recharge hivernale explique le niveau bas des nappes au 30 avril 2005 et les niveaux piézométriques quasi systématiquement inférieurs au minimum ou à la moyenne (données Région Poitou-Charentes). Exemple du piézomètre de Ruffec (DOGGER) : < -8 m au 30 mai (niveau minimum historique !).

Remplissage des barrages : niveau minimum historique depuis la date de mise en service de chacun des barrages. Remplissage Lavaud à 59 % (soit 6 Mm³) et Mas Chaban à 62 % (8,5 Mm³). Débit actuel des lachures (cumul) : 0,15 m³/s (débit réservé).

Hydrologie superficielle : Vindelle : 4,46 m³/s (valeur nettement inférieure aux valeurs relevées en 2002 et 2003 à la même date, respectivement 21 et 12,3 m³/s), Saint Savinien : 22,67 m³/s.

b – Prévisions hydrologiques sur le bassin fluvial de la Charente

✓ Les **SERVICES de l'Institution** du fleuve Charente présentent le nouvel outil de modélisation: CYCL'EauPE. Il permettra d'apporter progressivement des informations sur les débits des principaux cours d'eau réalimentés et non réalimentés du bassin de la Charente.

Progressivement, les différents sous bassins du territoire seront modélisés dans les trois années à venir.

Parmi les cours d'eau déjà modélisés et suivis : Charente amont réalimentée, Bandiat, Tardoire, Bonnieure, Touvre. 2 exemples de prévisions sont présentés :

- La Charente à la station de Vindelle aura un **débit de 3 m³/s (DOE) dès la mi-juin**. Il est 4,5 m³/s fin mai...
- La Touvre à la station de Foulpouge : le débit sera **inférieur à 5 m³/s début août**.

3 – Etat d'avancement du travail concernant la gestion des étiages et le PGE

a - Présentation du travail engagé par les services de l'Etat dans le cadre du PGE et de l'étiage

✓ Monsieur **BONNEAU**, DDAF 16, présente l'état d'avancement du travail des services de l'état en matière de gestion des étiages sur le bassin.

Réalisé : rédaction d'un dispositif réglementaire de gestion de l'eau dans le cadre d'une plate-forme régionale de gestion de l'eau adoptée le 16 décembre 2004, les arrêtés cadre départementaux pris par les quatre préfets de Poitou-Charentes comportent des dispositions harmonisées : période 1^{er} avril – 30 septembre, diminution de volumes autorisés, relèvement du seuil d'alerte dans plusieurs bassins sensibles, mise en place du plan de contrôle.

En cours : rédaction de l'arrêté cadre interdépartemental Charente 2005.

En cours : analyse comparative des arrêtés préfectoraux par la DIREN PC.

Objectif pour le département de la Charente : dès 2005, la première étape du PGE (diminution progressive et différenciée par sous bassins des volumes autorisés à l'exploitation avec un échéancier prévisionnel à 2009 – données du PGE).

Un projet de protocole de mise en œuvre du PGE a été préparé par les six DDAF et proposé à la profession agricole (Chambres d'agriculture) mais n'a pas abouti : la discussion étant suspendue suite aux attentes exprimées par les représentants des irrigants.

Élaboration du plan d'alerte 2005 pour le département de la Charente (arrêté cadre départemental annuel) mais application d'un premier arrêté de restriction par quinzaine dès le 1er avril. Dans les quatre départements de Poitou-Charentes, les observatoires de l'eau ou cellule sécheresse se sont déjà réunis plusieurs fois depuis début avril en raison de la situation préoccupante des indicateurs des nappes et rivières.

- ✓ Madame **GREMY**, représentant la DIREN du district Adour Garonne, présente le cahier des charges concernant la mise en place d'indicateurs de suivi du PGE. Son objectif est de suivre l'incidence de la mise en oeuvre des PGE sur la gestion de la ressource sur les différents bassins d'Adour Garonne.

Ces indicateurs permettront de réaliser un suivi annuel et une évaluation tous les 4 ans du PGE Charente par le Comité de bassin et la Commission de planification de l'Agence de l'eau ; au même titre, d'ailleurs, que les 6 autres PGE du bassin Adour-Garonne.

Seront analysés plus particulièrement :

- le respect des équilibres hydrologiques ;
- les moyens mis en oeuvre : gestion des prélèvements, économies d'eau et gestion des ouvrages de stockage ;
- les difficultés rencontrées et le partage des expériences.

b - Actions en cours ou en préparation dans le cadre de la mise en oeuvre du PGE

- ✓ Amélioration du réseau de mesure débitmétrique avec, entre autres, le remplacement de la station de Saint Savinien, soumise aux marées, par celle du Pont de Beillant.
- ✓ Équipement de l'estuaire d'une sonde de salinité et corrélation avec le débit (IFREMER).
- ✓ Communication de données sur le suivi de l'étiage 2005 sur le site internet de l'Institution du fleuve Charente : <http://www.fleuve-charente.net/> .

4 - Echanges entre les membres de la Commission de suivi

- ✓ Messieurs **DOUBLET & de ROUX**, Vice-présidents du conseil général de Charente-Maritime apportent une information sur le vote par l'Assemblée délibérante du conseil général de Charente-Maritime de crédits pour le financement de retenues de substitution dans le département à l'exemple de la retenue de Siecq.
Ils souhaitent qu'une réflexion intégrée concernant le cycle de l'eau et la mise en place des retenues de substitution et la création de zones d'expansion de crues (zones naturelles à restaurer et artificielles à aménager) soit menée.
- ✓ Monsieur **FOUCHIER**, Président de la Fédération de Pêche 17, souhaite que les critères qui concourent à l'élaboration des retenues de substitution s'appuient sur les principes suivants :
 - construction hors du lit des cours d'eau,
 - utilisation uniquement pour l'irrigation et non pour le soutien d'étiage,
 - remplissage avec l'eau de ruissellement et non avec de l'eau pompée dans les cours d'eau.

Il souhaite que pour la construction et réhabilitation de zones d'expansion des crues les principes suivants soient pris en compte :

- différents des retenues de substitution,
- faisant l'objet de compensations financières des propriétaires atteints dans leur droit de propriété (culture).

- ✓ Le représentant du Syndicat de rivière la Touvre rappelle la nécessité de réfléchir pas seulement à la mise en place des retenues de substitution mais aussi aux modalités de remplissage de ces retenues : notamment comment gérer le remplissage de ces ouvrages lors des hivers secs comme l'hiver 2004-2005 ?
- ✓ Monsieur **SICARD**, maire de Chenon, intervient sur la nécessité d'améliorer l'efficacité des lâchers d'eau des barrages. Il propose de les étudier par rapport à un cycle pluriannuel sec tel celui déjà vécu en 1989-1990-1991.

- ✓ Monsieur **FOUCHIER** aborde ensuite la gestion de la crise à l'étiage. Il souhaite qu'un recalage des seuils d'alerte soit élaboré. Il les considère comme inadaptés car trop bas.
- ✓ Monsieur **GALAND**, Président du groupement des irrigants charentais, souhaite, dans ce contexte, une harmonisation dans l'espace et dans le temps des arrêtés de restriction pour les départements 16, 17 et 86 (existence par le passé d'un décalage d'une semaine entre les départements 16 et 86 concernant le fleuve Charente). .
- ✓ Monsieur **BERTIN**, représentant M. PATSOURIS et la profession des conchyliculteurs, rappelle la nécessité pour la profession d'avoir suffisamment d'eau douce pour le recrutement du naissain et que leur activité se trouve à l'aval du bassin. Il rappelle que la section conchylicole est engagée dans un projet de mise en place de balise pour le suivi de la salinité et de la température de l'eau dans l'estuaire. Il souhaite savoir comment obtenir des financements complémentaires pour mettre en oeuvre le plus rapidement possible le projet. Les informations obtenues permettront de suivre l'eau douce dans l'estuaire quand elle y arrive.

5 - Conclusion et relevé de décisions

- ✓ Monsieur **de ROUX** et Monsieur **PRAX** remercient les membres de la Commission qui ont participé à cette première réunion dans la nouvelle configuration de la Commission de suivi du PGE Charente.
Ils donnent rendez-vous à l'Assemblée vers la fin de l'année 2005 pour une réunion de bilan sur l'étiage 2005.
- ✓ Les services de l'Institution proposent que le fonctionnement de la Commission de suivi du PGE reste similaire à celle de la Commission d'élaboration. La réunion de la Commission est préparée par le groupe technique qui a appuyé la Commission d'élaboration.